

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2025

---

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS323

présenté par  
M. Monnet et Mme Lebon

-----

### ARTICLE 6

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« À cette fin, elle définit les indicateurs nécessaires à sa bonne mise en œuvre, à son suivi et à son évaluation. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement traduit l'une des recommandations du rapport du Professeur Chauvin qui souligne la nécessité de disposer d'indicateurs spécifiques afin de recenser finement les besoins en soins palliatifs et d'accompagnement et d'évaluer leur couverture.